



RAPPORT DE LA

## Commission des finances (CoFin)

CHARGÉE D'Étudier LE

### **PR 24-2023 – Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission (liste des présents *in fine*) s'est réunie le 2 mai 2023 dans les bureaux de la Région de Nyon afin d'étudier l'objet cité en titre avec Gérard Produit, Responsable politique de la mobilité et Boris Mury, Secrétaire Général, qu'elle remercie de leurs disponibilités.

## Commentaires généraux

### Sur l'examen de la commission

Le Comité de direction a déposé un préavis concernant la création d'un deuxième fonds régional concernant les transports publics (ci-après : fonds TP) pour une mobilité collective et innovante.

La mise en place de ce fonds n'impliquant aucune dépense extrabudgétaire pour la Région de Nyon, la commission des finances n'a pas l'obligation de rapporter sur ce préavis.

Toutefois, du fait des montants importants en jeu, de l'importance politique de la mise en place d'un tel fonds régional ainsi que de l'implication importante et nécessaire d'un grand nombre de communes, la commission a pris la décision de se positionner.

Il serait par ailleurs opportun que notre règlement intercommunal astreigne la commission des finances à étudier et rapporter sur tout préavis concernant la création de fonds régionaux pour les raisons susmentionnées.

### Sur le premier fonds TP

En 2010, le comité de direction proposait au conseil intercommunal de voter la création d'un premier fonds affecté au développement des transports publics dans le district de Nyon (et environs).

La mise en place de ce dernier a permis le financement de mesures majeures concernant notamment le rabattement de l'ensemble des lignes de bus sur les gares du district, la mise en place de nombreux aménagements prioritaires pour les bus ainsi que le développement de cadences augmentées.

La commission des finances note que la fréquentation des transports publics (hors CFF) a augmenté de 64% entre 2012 et 2019. Cette augmentation se situant bien au-delà de l'évolution démographique du district, il apparaît clairement que les investissements en question ont permis d'accompagner cette progression, voire de la rendre possible.

## **Sur le deuxième fonds TP**

Le comité de direction propose de la création d'un deuxième fonds TP pour la période 2024 à 2034. Cette période sera cruciale en termes de transition énergétique et de transfert modal, notamment afin d'atteindre les ambitieux objectifs fixés par le canton de Vaud à horizon 2030.

Selon cette vision, il semble que le comité de direction ait parfaitement identifié les priorités de ce prochain fonds TP, qu'il a divisé en trois axes : l'exploitation des lignes, leur communication et le développement d'une mobilité plus durable.

La commission des finances a eu accès au détails et chiffrages des mesures prévues selon l'axe 1. Elle n'a aucun commentaire à ce propos si ce n'est que lesdites mesures entrent parfaitement dans le budget de 5,4 millions tout en laissant une certaine marge de manœuvre au comité de direction afin de faire face à diverses imprévus / évolutions durant ces dix prochaines années.

Le troisième axe de ce fonds TP 2 concerne le développement d'une mobilité plus durable à travers des soutiens financiers et techniques auprès des communes du district ou auprès de transporteurs. Les montants dévolus à ce poste permettront d'étudier sérieusement de nouvelles opportunités en matière de motorisation des transports publics et ainsi de répondre à la volonté d'une très large majorité du conseil intercommunal qui a voté en juin 2022 un postulat demandant la mise en place de projets pilote.

Il est évident que le succès de ce fonds TP 2 reposera sur la participation des communes du district (et environs) à ce fonds. Elle souligne que le montant de CHF 9.- est sensiblement inférieur à celui de 2012, ce qui est une bonne chose et devrait permettre à la très grande majorité des communes, voire la totalité, de participer à la création de ce fonds.

La commission des finances a relevé que le premier fonds TP était constitué sur une période de 5 ans. Selon les explications du comité de direction, la mise en place de toutes les mesures financées par ce premier fonds a pris près d'une dizaine d'années. Il est donc prévu que le fonds TP 2 se déroule sur dix ans, ce qui est cohérent.

Le comité de direction a souhaité introduire une clause de sortie pour les communes. Si la commission des finances s'est interrogé à propos de cette clause, le comité de direction a insisté que ce fonds TP se déroulerait sur près de trois législatures différentes et qu'une telle clause était importante politiquement. Il ressort toutefois qu'aucune commune ne sera en mesure de sortir avant au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2031, correspondant à près de 70% de la

durée du fonds TP ainsi qu'à son financement. Cette clause est donc raisonnable et ne pose pas de problème à notre commission.

## Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Commission des finances recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis 24-2023 – Mise en place d'un fonds régional pour une mobilité collective et innovante.

Coppet, le 17 mai 2023

LES MEMBRES DE LA COMMISSION	
Vincent Moret, Rapporteur	Signature
Coppet	
Francis Costiou, Président	Signature
La Rippe	
Corinne Besson	Signature
Grens	
Martial Besson	Excusé
Vinzel	
Nathalie Vez	Excusée
Givrins	
Jacques Tschudin	Signature
Rolle	
Philippe Schirato	Signature
Founex	